



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Ville de Bonson
Place Charles de Gaulle - BP 437 - 42160 BONSON
Tél : 04 77 55 14 16

www.mairie-bonson.fr
www.facebook.com/MairieDeBonson
Illiwap : station Mairie de Bonson

Sommaire

- 1) Rappel du cadre réglementaire
- 2) Compte Financier Unique (CFU)
- 3) Contexte économique
- 4) Loi spéciale
- 5) Loi de finances 2025 adoptée
- 6) Exécution 2024
- 7) Grandes orientations 2025
- 8) Rétrospective/Prospective financière 2023-2026
- 9) Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

1) Rappel de la règlementation

- Pour les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire » (ROB).
- L'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le DOB avant le vote du budget primitif.

En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

- Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Planning d'élaboration du Budget primitif 2025

- Novembre / Décembre 2024 :
 - Elaboration du Budget Primitif ;
 - 3 réunions de préparation en conseil d'adjoints ;
- Janvier 2025 :
 - 23/01 : 1^{ère} commission des finances ;
- Février 2025 :
 - 03/02 : 2^{ème} commission des finances ;
 - Arbitrage des élus ;
 - 20/02 : Conseil Municipal qui prend acte du ROB ;
- CM du 27 Mars 2025 :
 - Vote du CFU, Compte financier unique 2024 ;
 - Affectation des résultats ;
 - Subventions aux associations ;
 - Vote des taux des taxes locales (TFPB, TFPNB, TH) ;
 - Budget primitif 2025.

2) Le compte financier unique = CFU

- Nouveauté 2025 avec mise en place au 01/01/N pour l'exercice 2024 ;
- Définition : Le Compte Financier Unique (CFU) est un **document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion, dressé par le comptable public, et le compte administratif**, dressé par l'ordonnateur, et qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).
- Ce qui ne change pas avec le CFU :
 - Le rôle respectif de l'ordonnateur et du comptable n'est pas modifié : les prérogatives actuelles des acteurs n'évoluent pas avec la mise en place du CFU, chacun étant responsable de la confection d'une liste d'états.
 - L'architecture budgétaire de la collectivité reste identique : Un CFU est établi par budget (contre un compte administratif et un compte de gestion, auparavant).
 - Les modalités et la date de vote du CFU de l'exercice N ne changent pas : comme pour le compte administratif, le vote doit intervenir au plus tard le 30 juin N+1 ; le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU
 - L'objectif du CFU demeure de rendre l'information financière plus simple et plus lisible : vous y retrouverez donc toujours les informations fondamentales qui vous permettront de voter de manière éclairée.

2) Le compte financier unique = CFU

- Ce qui change avec le CFU ... en mieux !

- Les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière et approfondir l'analyse au-delà de la vérification des autorisations budgétaires.
- La lecture de l'exécution budgétaire (partie II) se complète d'une vision patrimoniale (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.
- Le contenu des maquettes a été revu dans une optique de simplification afin de disposer des données clés et des informations pertinentes.
- Des états annexés ont été supprimés pour mieux mettre en lumière l'information utile (partie IV). Les données fondamentales sont directement accessibles (partie I) : des ratios synthétiques nouveaux (taux d'épargne net, capacité de désendettement), rappel des taux d'imposition et des produits perçus, bilan et compte de résultat synthétique

2) Le compte financier unique = CFU

- Ce qui change avec le CFU ... en mieux !

- La procédure de confection du CFU est dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.
- Le CFU participe d'un process vertueux favorisant la dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires, du budget primitif jusqu'au rendu des comptes facilitant l'exploitation des données et leur mise à disposition.
- Des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion.
- La construction commune des comptes s'appuie sur un travail collaboratif qui sécurise l'information financière produite.
- La confection des comptes favorise la poursuite d'objectifs partagés et l'anticipation des échéances respectives (vote du budget et des comptes, production de comptes de qualité...)
- Ces travaux partenariaux peuvent servir de point de départ à des actions de fiabilisation de la qualité des comptes.
- Ce nouveau format de compte, rationalisé et co-construit, participe à la transparence de l'information financière des collectivités, au bénéfice des élus et des citoyens. Il est porteur de simplification administrative et de gain de temps dans la production et la compréhension des comptes.

3) Contexte et conjoncture



Introduction – Eléments de contexte

- Un contexte macroéconomique marqué par une baisse de l'inflation mais une situation dégradée pour les collectivités ;
- Une prévision de croissance à la baisse à 0,9% en 2025 ;
- Un déficit public qui doit passer de 6,1% à 5,4% du PIB ;
- Absence de Loi de finances 2025 lors de la préparation budgétaire et donc de visibilité pour les communes ;
- Une loi spéciale afin de permettre aux services de l'Etat de fonctionner et aux collectivités de percevoir des recettes ;
- Hausse du taux de la CNRACL (retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) de + 12 points en 4 ans !
- Baisse du taux du livret A qui impliquera une diminution des charges financières en 2025, et surtout dès 2026.

Synthèse de la conjoncture économique

Principaux indicateurs conjoncturels

Indicateurs clés nationaux	Date de valeur	Valeur	Tendance / période précédente	Période de référence	Date de mise à jour
<u>Croissance économique</u>	4 ^e trimestre 2024	- 0,1 %	⬇️	T/(T-1)	30/01/2025
Consommation	Décembre 2024	46,7 milliards d'euros	↗️	M/(M-1)	30/01/2025
Confiance des ménages	Janvier 2025	92	↗️	M-(M-1)	28/01/2025
Emploi salarié	4 ^e trimestre 2024	21 069 milliers	⬇️	T/(T-1)	07/02/2025
Taux de chômage	4 ^e trimestre 2024	7,3 %	⬇️	T/(T-1)	11/02/2025
Prix à la consommation	Janvier 2025	+ 1,4 %	↗️	Glissement annuel M/(M-12)	31/01/2025
Production industrielle	Décembre 2024	- 0,7 %	⬇️	M/(M-1)	05/02/2025
Capacités de production	1 ^{er} trimestre 2025	80,4 %	↗️	T/(T-1)	23/01/2025
Coût du travail	3 ^e trimestre 2024	+ 3,2 %	↗️	Glissement annuel T/(T-4)	13/12/2024

Synthèse de la conjoncture économique

- Le PIB se replie légèrement au quatrième trimestre 2024 (-0,1 % après +0,4 %). En moyenne en 2024, il augmente de 1,1 % ;
- La consommation des ménages en biens augmente nettement en décembre 2024 (+0,7 %) ;
- En janvier 2025, la confiance des ménages se redresse ;
- Au quatrième trimestre 2024, l'emploi salarié privé se replie de 0,2 % ;
- Au quatrième trimestre 2024, le taux de chômage est quasi stable (7,3 %) et le taux d'emploi se replie de 0,2 point (68,9 %) ;
- En janvier 2025, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % sur un an ;
- En décembre 2024, la production manufacturière se replie (-0,7 %) ;
- En janvier 2025, les perspectives d'investissement se dégradent nettement dans l'industrie ;
- Au troisième trimestre 2024, les salaires horaires augmentent de 2,8 % sur un an, le coût horaire du travail de 3,2 %.

Conjoncture et Macro-économie

- Evolutions et prévisions : PIB, Indice des prix, Inflation, Croissance, Taux d'intérêt, finances des collectivités locales... ;
- Lien vers document proposé par La Banque postale :
<https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2025/DOB-2025-edition-speciale-lbp.pdf>

Contexte et finances locales

Modifications institutionnelles	2022	2023	2024	2025
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 955	34 945	34 935	34 875
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier (<i>par rapport à 2013</i>)	785	793	804	845
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) dont métropoles (<i>yc mét. de Lyon</i>)	1 255 22	1 255 22	1 255 22	1 254 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 722	8 615	8 231	8 207 (au 24/12/2024)
Nouveaux transferts de compétences	Début de l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales.	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation. 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA. Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS.	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation).	La LFSS 2024 a prévu une réforme de la tarification des EHPAD avec l'expérimentation à compter de 2025 du transfert à la sécurité sociale du financement de la section dépendance des EHPAD, normalement du ressort des départements. Des modifications étaient prévues dans le PLFSS 2025 - qui n'a pas été adopté - pour satisfaire l'ensemble des départements volontaires et adapter diverses dispositions relatives aux concours de la CNSA.

Contexte et finances locales

Collectivités locales 2024 (estimations et évolutions 2024/2023)*

Recettes de fonct.	276,5 Md€	+2,3%
Dépenses de fonct.	237,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	39,5 Md€	-8,7%
Investissement**	80,1 Md€	+7,0%
Encours de dette	210,7 Md€	+2,8%

Finances des communes 2024 (estimations et évolutions)*

Recettes de fonct.	99,5 Md€	+2,5%
Dépenses de fonct.	86,0 Md€	+4,4%
Épargne brute	13,5 Md€	-7,8%
Investissement**	29,2 Md€	+8,3%
Encours de dette	66,5 Md€	+1,4%

→ Les recettes des collectivités ont moins augmenté que les dépenses en 2024 ce qui entraîne une baisse importante de l'épargne brute = - 7,8% pour les communes. En parallèle les encours de dette ont augmenté de 1,4% en lien avec une forte hausse des investissements à hauteur de + 8,3%.

4) Loi spéciale



4) Loi spéciale

La loi spéciale : chronologie des faits



05/12/2024

Démission du Gouvernement

À la suite de la motion de censure du Gouvernement sur le PLFSS (art. 49 alinéa 3 Constitution) et **suspension des débats au Parlement sur les textes financiers**.



20/12/2024

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

09/12/2024 Avis du Conseil d'État relatif à l'interprétation de l'article 45 LOLF (notamment sur l'intégration des prélèvements sur recettes)

11/12/2024 Dépôt à l'AN du Projet de loi spéciale

16/12/2024 Adoption par l'Assemblée nationale

18/12/2024 Adoption par le Sénat

20/12/2024 Promulgation par le Président de la République



30/12/2024

Promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics



15/01/2025

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025 au Sénat ; vote prévu le 23 janvier

4) Loi spéciale

- La loi spéciale promulguée le 20/12/2024, a été publiée au Journal officiel du 21/12/2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.
- Elle contient quatre articles :

Art. 1 : en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle LFI, cet article autorise la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions de toutes natures affectées à d'autres personnes morales que l'État. Les impositions des collectivités locales sont donc bien concernées par cet article. Ces dernières percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur (132,9 Md€ ouverts dans le décret au titre des services votés sur le compte d'avances aux collectivités locales).

Art. 2 : cet article a été ajouté par l'AN afin de garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (cf. dispositions propres aux PSR et à la DGF) évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€. Cet article dresse la liste des PSR et de leur montant.

Art. 3 : cet article autorise le ministre chargé des finances à procéder à l'emprunt jusqu'à l'entrée en vigueur de la LFI.

Art. 4 : cet article autorise différents organismes sociaux (ACOSS, CPR, CANSSM, CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie, dans l'attente du vote de la LFSS.

Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale début 2025.



4) Loi spéciale

- Pour la commune de Bonson, cette loi permet :
 - de percevoir les douzièmes de fiscalité sur la base des produits perçus en 2024 ;
 - de percevoir les avances de la dotation forfaitaire également sur la base des montants 2024. Les autres dotations sont versées en 1 seule fois en Juin et Juillet ;
 - de solliciter le versement des acomptes des subventions octroyées par l'Etat et notifiées avant le 31/12/2024 sur des travaux/projets déjà engagés en 2024 = dossier DSIL 2023 pour le futur pôle enfance.



5) Loi de finances 2025



Loi de finances 2025 définitivement adoptée

- Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.
- Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le déficit de l'Etat s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€).
- Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).
- L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Loi de finances 2025 définitivement adoptée

- Le projet de loi avait été présenté au Conseil des ministres par Antoine Armand, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et par Laurent Saint-Martin, ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics, le 10 octobre 2024.
- L'Assemblée nationale avait rejeté le 12 novembre 2024, en première lecture, la partie "recettes" du texte par 192 voix pour l'adoption et 362 contre. Son examen s'était donc arrêté, l'ensemble du PLF étant considéré comme rejeté. Le 23 janvier 2025, le Sénat avait adopté en première lecture, avec modifications, le PLF par 217 voix pour et 105 contre. Le 31 janvier 2025, députés et sénateurs, réunis en commission mixte paritaire, avaient trouvé un accord sur une version finale du texte.
- Le 5 février 2025, l'Assemblée nationale avait adopté sans vote la version finale du PLF, la motion de censure signée par 91 députés de La France insoumise, écologistes et communistes ayant été rejetée. Cette motion avait été déposée le 3 février en réponse à la décision du Premier ministre d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale via l'article 49.3 de la Constitution.
- Le 6 février 2025, le Sénat avait définitivement adopté le PLF.

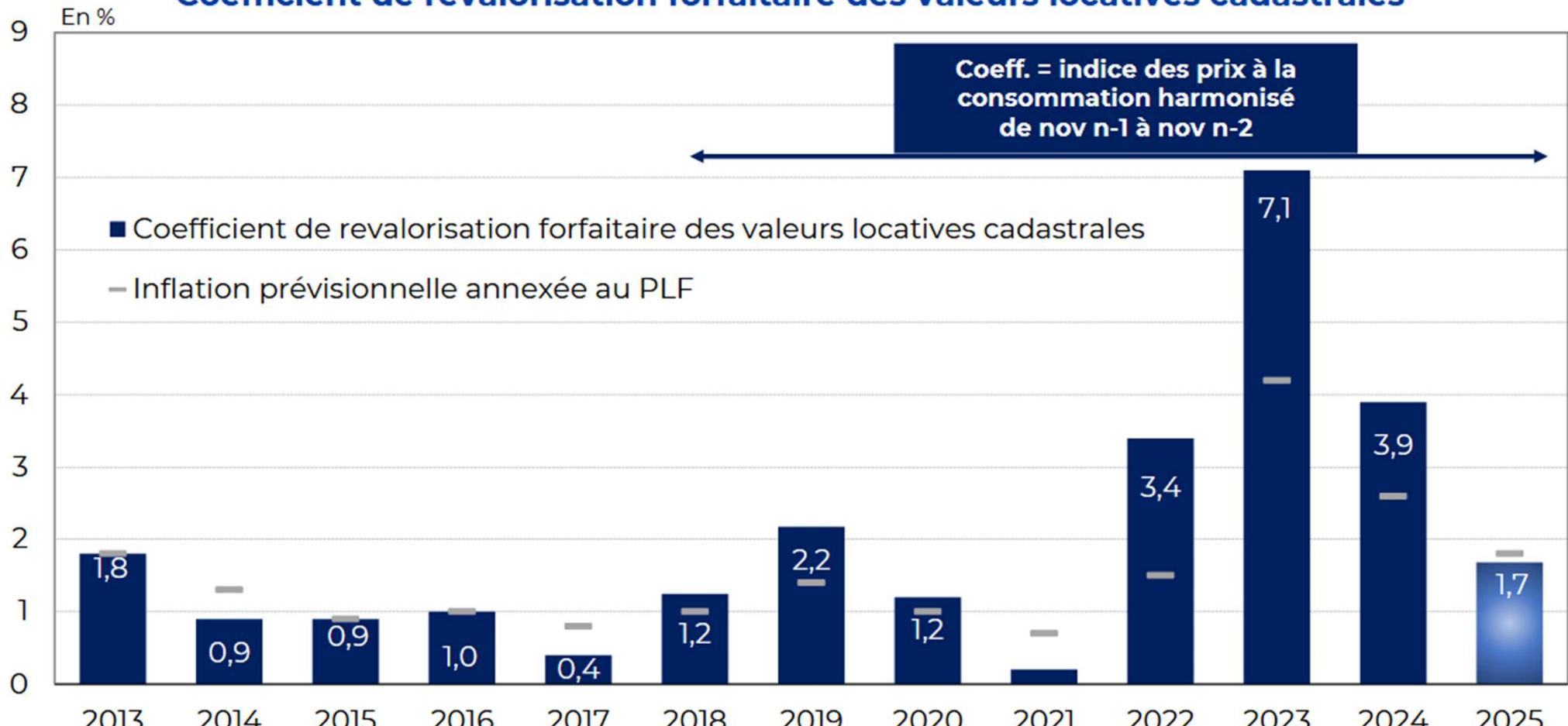
Loi de finances 2025 définitivement adoptée

- Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).
- Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.
- Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.
- Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.
- Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

PLF 2025 – Principales dispositions concernant la commune de Bonson

- Il est à noter qu'à ce jour le texte est plus favorable aux collectivités, que la version initiale du gouvernement Barnier, même si les collectivités sont invitées à contribuer à l'effort national...
- Pour Bonson, il est important de noter le maintien de l'enveloppe globale de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, avec une hausse de 290 millions pour les DSR et DNP, perçues par la commune.
- A confirmer, mais Bonson ne sera pas concernée par le fonds de réserve.
- Enfin, le taux de FCTVA est maintenu à 16,404%.
- L'article 177 de la LFI 2022 est maintenu (compensation exonération TFPB LLS).

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales



Source: [Insee](#)

Taxe d'aménagement :

- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité.
- La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3ème trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.

Beaucoup d'incertitudes à ce stade :

- Est-ce que le taux de FCTVA baissera en 2026 ?
- A combien s'élèvera la baisse des DMTO en 2025 ?
- Est-ce que Loire Forez Agglo sera encore éligible au FPIC en 2025 ?
- Est-ce que le livret A va encore baisser au 01/08/2025 ?
- Est-ce que les financeurs pourront maintenir leurs dispositifs d'aides/subventions ?
- Est-ce que la CNAF, et donc la CAF de la Loire, vont voir leurs crédits diminuer ?
- Etc.

6) Exécution 2024 – CFU anticipé



Comparaison entre les crédits ouverts et les crédits consommés

- Dépenses de fonctionnement : hors charges financières et dépenses exceptionnelles, le BP 2024 prévoyait 3 372 534€ de crédits. 99,85% des crédits ont été consommés.
→ A noter que les matières premières du restaurant municipal, que les fournitures diverses, que le budget alloué au pôle cadre de vie ainsi que celui de la communication ont dépassé les prévisions budgétaires.
- Recettes de fonctionnement : hors recettes exceptionnelles, le BP 2024 prévoyait 3 661 680€ de crédits. Il a été perçu 100,44% du prévisionnel.

Comparaison entre les crédits ouverts et les crédits consommés

- La consommation des crédits proche des 100%, tant en dépenses qu'en recettes, s'explique par les ajustements des crédits tout au long de l'exercice budgétaire via les décisions modificatives (5 en 2024).
- L'épargne brute est 15,76% supérieure au budget primitif 2024.
- Enfin, nous constatons une hausse de 37,08% de l'autofinancement par rapport aux prévisions budgétaires.

Vue d'ensemble du prévisionnel et de l'exécution 2024

	BP+DM 2024	CFU 2024	Consommation des crédits
Dépenses réelles de fonctionnement	3 372 534	3 367 444	99,85%
Charges à caractère général	1 171 000	1 170 377	99,95%
Fluides et carburants	145 000	141 124	97,33%
Alimentation restaurant municipal	157 000	165 836	105,63%
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	31 500	32 649	103,65%
Budget cadre de vie	85 000	100 162	117,84%
Fournitures scolaires	20 000	17 308	86,54%
Contrats de prestations de services	383 500	383 774	100,07%
Contrats de maintenance	60 000	58 182	96,97%
Cérémonies animation culture	55 000	46 950	85,36%
Divers (documentation, honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, frais bancaires...)	42 000	46 499	110,71%
Entretien des locaux	78 000	76 789	98,45%
Locations mobilières	17 000	11 007	64,75%
Communication	13 500	12 697	94,05%
Assurances	34 000	33 936	99,81%
Télécommunications	20 000	14 033	70,17%
Redevance spéciale (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	29 500	29 431	99,77%
Charges de personnel	1 880 000	1 877 330	99,86%
Autres charges de gestion courante	321 534	319 737	99,44%
Dont indemnités et charges élus	109 000	111 699	102,5%
Dont SIEL, SIVU et autres communes	102 000	100 456	98,5%
Dont CCAS	66 000	62 000	93,9%
Dont subventions aux associations et aides économies d'énergie	35 000	35 786	102,2%
Dont autres (ANV, remboursements exceptionnels)	9 534	9 797	102,8%

Vue d'ensemble du prévisionnel et de l'exécution 2024

	BP+DM 2024	CFU 2024	Consommation des crédits
--	---------------	----------	-----------------------------

Recettes réelles de fonctionnement	3 661 680	3 677 615	100,44%	
Impositions directes	2 110 000	2 119 182	100,44%	
Fiscalité directe	2 015 000	2 025 254	100,51%	
Compensation des exonérations de TFPB	95 000	93 928	98,87%	
Impôts et taxes	270 000	267 770	99,17%	
Dont attribution de compensation	172 000	172 278	100,16%	
Dont droits de mutation	50 000	46 559	93,12%	
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	1 000	976	97,60%	
Dont FPIC reversé par LFA	47 000	47 957	102,04%	
Dotations et participations	889 680	898 305	100,97%	
Dont dotations de l'état	660 000	660 949	100,14%	
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	31 000	31 509	101,64%	
Dont diverses dotations	1 000	1 361	136,07%	
Dont autres dotations Etat	10 680	12 804	119,89%	
Dont subventions CAF et MSA	187 000	191 683	102,50%	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	319 000	313 930	98,41%	
MAD services au SIVU DES GRANGES et CCAS	31 000	15 289	49,32%	
Régie animation et culture	5 000	1 883	37,66%	
Régie accueil extrascolaire	75 000	70 852	94,47%	
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	150 000	164 707	109,80%	
Indemnisation assurances et refacturation	23 000	25 785	112,11%	
Concessions cimetière et RODP	32 000	33 036	103,24%	
Encarts publicitaires	3 000	2 377	79,23%	
Autres recettes de fonctionnement	73 000	78 428	107,44%	
Atténuations de charges	Rapport d'Orientation Budgétaire 2023	38 000	39 248	103,28%
Locations immobilières		35 000	39 180	111,94%

<u>Différence épargne prévisionnelle/épargne réelle</u>	BP+DM 2024	CFU 2024	%
Dépenses réelles de fonctionnement	3 372 534	3 367 444	-0,15%
Recettes réelles de fonctionnement	3 661 680	3 677 615	0,44%
EPARGNE DE GESTION	289 146	310 171	7,27%
- Intérêts de la dette	150 000	140 695	-6,20%
- Charges exceptionnelles	4 258	3 270	-23,19%
+ Produits exceptionnels	28 572	23 023	-19,42%
EPARGNE BRUTE	163 461	189 229	15,76%
- Remboursement courant du capital de la dette	110 000	92 586	-15,83%
EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	53 462	96 643	80,77%
Excédent de clôture année n-1	63 003	63 003	
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	116 464	159 645	37,08%

Evolutions par rapport à 2023

- En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières, ont augmenté de 4,82% par rapport à 2023 notamment du fait du développement des services à la population, de la mise en place de nouveaux projets (Pass seniors par ex), de la hausse des charges de personnel et des contributions au SIVU et aux autres communes...
- En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,16% notamment avec la hausse des bases fiscales et donc des produits issus de la fiscalité directe locale (+118K€), de la DGF (+30K€), des prestations de services de la CAF et des produits des services enfance/jeunesse... et ce, malgré la baisse d'autres recettes : DMTO, participation de la commune de Saint-Cyprien et atténuations de charges.
- L'autofinancement est donc en diminution de 17,40% par rapport à 2023 mais est largement supérieur au prévisionnel présenté dans le ROB 2024.

Synthèse de l'exécution 2024

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
--	---------	----------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 212 749	3 367 444	4,82%
Charges à caractère général	1 144 509	1 170 377	2,26%
Charges de personnel	1 765 185	1 877 330	6,35%
Autres charges de gestion courante	297 454	319 737	7,49%
Prélèvement loi SRU	5 600	0	-100,00%
 Recettes réelles de fonctionnement	 3 530 581	 3 677 615	 4,16%
Impositions directes	2 001 145	2 119 182	5,90%
Impôts et taxes	277 411	267 770	-3,48%
Dotations et participations	859 944	898 305	4,46%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	270 834	313 930	15,91%
Autres recettes de fonctionnement	121 248	78 428	-35,32%
 EPARGNE DE GESTION	 317 832	 310 171	 -2,41%
- Intérêts de la dette	79 257	140 695	77,52%
- Charges exceptionnelles	1 850	3 270	76,76%
+ Produits exceptionnels	16 379	23 023	40,56%
 EPARGNE BRUTE	 253 104	 189 229	 -25,24%
- Remboursement courant du capital de la dette	96 200	92 586	-3,76%
 EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	 156 904	 96 643	
Excédent de clôture année n-1	36 361	63 003	
 EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	 193 265	 159 645	 -17,40%

CFU 2024 – Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général 2024

→ Les principaux faits marquants au niveau des hausses : hausse globale de 2,26%.

- Malgré une diminution des consommations des fluides, la hausse généralisée des tarifs n'a pas permis de baisser ces dépenses mais de les contenir ;
- Cette année encore les matières premières du restaurant municipal ont augmenté du fait notamment d'une hausse des repas produits (portage et enfants) avec environ 300 repas/jours en fin d'année contre 260 en 2023 ;
- Les fournitures diverses ont nettement augmenté (+66,23%) du fait notamment d'un important renouvellement des EPI des agents communaux et des frais des élections ;
- Les frais d'entretien des locaux ont augmenté de 51,66% suite à l'externalisation du ménage du groupe scolaire sur une année pleine ;
- La redevance spéciale a doublé car il a été payé en 2024, les redevances 2023 et 2021.

Les charges à caractère général 2024

→ Les principaux faits marquants au niveau des baisses :

- Les fournitures scolaires en baisse mais à relativiser car des factures de fin d'année sont payées sur 2025 ;
- Le budget fêtes et cérémonies est de nouveau en baisse (-10,45%) ;
- Le poste de dépenses « Divers » est en forte baisse grâce à la taxe foncière, et aux honoraires divers, et ce, malgré une hausse des affranchissements (élections et revues municipales) et des frais de formation du personnel ;
- Les locations mobilières ont encore diminué avec le prolongement des contrats des voitures de service jusqu'en Décembre 2024 et la fin des copieurs ;
- Les assurances en baisse en 2024 suite au groupement de commandes avec LFA ;
- Les télécommunications en forte baisse suite à des négociations et rationalisation des coûts.

Les charges à caractère général 2024

→ A noter :

- Le budget cadre de vie a augmenté et dépassé les prévisions budgétaires du fait d'un accroissement des travaux et interventions en régie = ce qui est très positif ;
- Les contrats de maintenance sont en légère baisse malgré l'ajout de nouvelles prestations, et ce, grâce à des renégociations et mises en concurrence régulières ;

Synthèse de l'exécution 2024

CA 2023	CFU 2024	Evolution
---------	----------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 212 749	3 367 444	4,82%
Charges à caractère général	1 144 509	1 170 377	2,26%
Fluides et carburants	137 767	141 124	2,44%
Alimentation restaurant municipal	144 677	165 836	14,62%
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	19 641	32 649	66,23%
Budget cadre de vie	94 082	100 162	6,46%
Fournitures scolaires	21 349	17 308	-18,93%
Contrats de prestations de services	372 966	383 774	2,90%
Contrats de maintenance	59 348	58 182	-1,96%
Cérémonies animation culture	52 427	46 950	-10,45%
Divers (documentation, honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, frais bancaires...)	74 651	46 499	-37,71%
Entretien des locaux	50 633	76 789	51,66%
Locations mobilières	17 109	11 007	-35,66%
Communication	19 308	12 697	-34,24%
Assurances	40 925	33 936	-17,08%
Télécommunications	23 472	14 033	-40,21%
Redevance spéciale (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	16 154	29 431	82,19%

Les charges de personnel 2024

→ Hausse exceptionnelle de 6,35% soit +112 000€.

- Rappel des Eléments contextuels 2024 :

- 39,66 ETP pour 42 agents dont 39 titulaires et 3 contractuels = pas d'augmentation des effectifs hors accroissement d'activité ;
- hausse du point d'indice et de l'indice majoré de tous les fonctionnaires ;
- hausse importante de l'assurance statutaire car plus de garanties (décès et congés longues maladies) et sinistralité élevée sur les 4 dernières années (environ + 45 000€) ;
- recensement de la population ;
- développement du service de la médiathèque ;
- poste du technicien bâtiment en année pleine.

- Faits survenus en cours d'exercice 2024 :

- Ouverture d'une 7^{ème} classe maternelle et donc recrutement d'une ATSEM ;
- Accroissement des effectifs au périscolaire ;
- Mise en place d'une AVT (aide au travail agent RQTH) pour un agent du restaurant scolaire ;
- Retour d'un agent à temps partiel à temps plein.

Les autres charges de gestion courante 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Les indemnités de fonction des élus ont augmenté suite à une hausse du point d'indice en 2023 et d'une revalorisation des grilles au 01/01/2024 (+5 points) ;
- Les contributions versées au SIEL ont diminué avec la fin d'un remboursement d'annuités liées aux travaux des réseaux secs des Grillettes mais les contributions versées aux autres communes et au SIVU ont augmenté ;
- La subvention au CCAS est en hausse avec la mise en place du Pass' Senior et le développement des actions envers les bonsonnais mais bien inférieure au prévisionnel ;

Les autres charges de gestion courante 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Les subventions aux associations ont augmenté avec la hausse des adhérents.
- Les subventions aux particuliers pour les économies d'énergie s'élèvent à 10 000€. Il y a une baisse par rapport à 2023 car cette année là, 13 dossiers avaient été subventionnés.
- Les Admissions en non-valeur ont nettement augmenté mais les créances éteintes du service de l'eau n'ont pas d'impact financier pour la commune.

Les autres charges de gestion courante 2024

Synthèse de l'exécution 2024

CA 2023	CFU 2024	Evolution
---------	----------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 212 749	3 367 444	4,82%
Autres charges de gestion courante	297 454	319 737	7,49%
Dont indemnités et charges élus	105 961	111 699	5,42%
Dont SIEL, SIVU et autres communes	96 639	100 456	3,95%
Dont CCAS	55 000	62 000	12,73%
Dont subventions aux associations et aides économies d'énergie	38 609	35 786	-7,31%
Dont autres (ANV, remboursements exceptionnels)	1 245	9 797	686,71%

Les charges financières et charges exceptionnelles 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Avec un taux à 22,4% de logements sociaux, la commune n'est plus concernée par le prélèvement loi SRU ;
- Les charges financières sont exceptionnellement en forte hausse avec le portage foncier du LIDL, un court terme en attente de subventions, le taux du livret A à 3% sur une année pleine et le nouvel emprunt pour la construction du pôle enfance.
- Les charges exceptionnelles concernent l'annulation d'un titre de 2 500€ ainsi que des provisions pour dépréciation des actifs ;

Les charges financières et charges exceptionnelles 2024

<u>Synthèse de l'exécution 2024</u>	CA 2023	CFU 2024	Evolution
Prélèvement loi SRU	5 600	0	-100,00%
Intérêts de la dette	79 257	140 695	77,52%
Charges exceptionnelles	1 850	3 270	76,76%

CFU 2024 – Recettes de fonctionnement



La fiscalité et taxes diverses 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Les produits issus de la fiscalité directe ont augmenté de 5,93% suite à la hausse de 3,9% des valeurs locatives et l'intégration de nouveaux logements ;
- Les compensations de l'Etat des exonérations de Taxe foncière sont également en hausse de 5,2% ;
- L'attribution de compensation de LFA est en légère baisse suite à la mise à jour du tableau de voirie ;
- Les DMTO ont de nouveau baissé en 2024 ;
- Loire Forez est restée éligible au FPIC en 2024 et le reversement pour Bonson a augmenté grâce à la démographie positive.

La fiscalité et taxes diverses 2024

Synthèse de l'exécution 2024

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	3 530 581	3 677 615	4,16%
Impositions directes	2 001 145	2 119 182	5,90%
Fiscalité directe	1 911 859	2 025 254	5,93%
Compensation des exonérations de TFPB	89 286	93 928	5,20%
Impôts et taxes	277 411	267 770	-3,48%
Dont attribution de compensation	173 219	172 278	-0,54%
Dont droits de mutation	57 351	46 559	-18,82%
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	983	976	-0,67%
Dont FPIC reversé par LFA	45 858	47 957	4,58%

Dotations, subventions et participations 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Légère hausse des recettes liées aux conventions de MAD des services à LFA ;
- Les dotations diverses augmentent exceptionnellement avec la dotation forfaitaire de recensement/DFR = 7 939€ et les frais d'organisation des élections ;
- Les prestations de service CAF et MSA sont en hausse suite à la prise en compte des 2h de la pause méridienne contre 1h auparavant. La comparaison avec 2023 n'est pas significative car la commune a perçu il y a 2 ans une dotation exceptionnelle de + de 50K€ imputée ici.

Focus sur les dotations de l'Etat

- Les dotations : critères importants dans le calcul : longueur des voiries, potentiel fiscal/financier, structure de la population et démographie.

→ +122 habitants en 2023, puis +148 en 2024.

<u>DGF</u>	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	499 009 €	509 695 €	522 713 €
Dotation Solidarité Rurale	58 416 €	70 044 €	81 533 €
Dotation Nationale de Péréquation	46 431 €	50 906 €	56 703 €
Total	603 856 €	630 645 €	660 949 €

Evolution des dotations de l'Etat **4,44%** **4,81%**

Dotations, subventions et participations 2024

<u>Synthèse de l'exécution 2024</u>	CA 2023	CFU 2024	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	3 530 581	3 677 615	4,16%
Dotations et participations	859 944	898 305	4,46%
Dont dotations de l'état	630 645	660 949	4,81%
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	29 431	31 509	7,06%
Dont diverses dotations	410	1 361	231,94%
Dont autres dotations Etat	4 290	12 804	198,47%
Dont subventions CAF et MSA	195 168	191 683	-1,79%

Produits des services et du domaine 2024

→ Les principaux faits marquants :

- Les recettes de la saison culturelle sont en baisse avec l'annulation d'un spectacle ;
- Les produits de l'extrascolaire sont en baisse avec une diminution des effectifs les mercredis ;
- Haute des produits du périscolaire et du restaurant municipal avec l'augmentation des effectifs et la mise en place du taux d'effort. Cela permet d'absorber une partie des augmentations évoquées précédemment ;
- Le poste de recettes « refacturation et assurances » est en baisse après la fin de la convention de mutualisation avec Saint-Cyprien ;
- Les redevances d'occupation du domaine public (RODP) sont en hausse avec les antennes relais sur une année pleine.

Produits des services et du domaine 2024

Synthèse de l'exécution 2024

CA 2023	CFU 2024	Evolution
---------	----------	-----------

Recettes réelles de fonctionnement	3 530 581	3 677 615	4,16%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	270 834	313 930	15,91%
MAD services au SIVU DES GRANGES et CCAS	15 289	15 289	0,00%
Régie animation et culture	4 210	1 883	-55,27%
Régie accueil extrascolaire	75 709	70 852	-6,41%
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	127 082	164 707	29,61%
Indemnisation assurances et refacturation	27 530	25 785	-6,34%
Concessions cimetière et RODP	18 083	33 036	82,69%
Encarts publicitaires	2 931	2 377	-18,90%

Autres recettes de fonctionnement 2024

<u>Synthèse de l'exécution 2024</u>	CA 2023	CFU 2024	Evolution
Atténuations de charges	83 755	39 248	-53,14%
Locations immobilières	37 493	39 180	4,50%
Produits exceptionnels	16 379	23 023	40,56%

→ Les principaux faits marquants :

- Les indemnités journalières sont en forte baisse avec la diminution des arrêts de travail divers ;
- Les locations (Bureau de Poste et salles communales) sont stables ;
- Les produits exceptionnels correspondent aux dégrèvements 2022 et 2023 de la TF du LIDL ainsi qu'à des avoirs de la SMACL (assurance) et du SIEL pour surfacturation.

Comment sont réparties les dépenses de fonctionnement ?

<u>Répartition par chapitre de dépenses</u>	CFU 2024	Répartition
Dépenses réelles de fonctionnement	3 511 409 €	100%
Charges à caractère général	1 170 377 €	33,33%
Charges de personnel	1 877 330 €	53,46%
Autres charges de gestion courante	319 737 €	9,11%
Intérêts de la dette	140 695 €	4,01%
Charges exceptionnelles	3 270 €	0,09%

→ Comme toutes les communes de même strate, les dépenses de personnel sont les plus importantes et représentent 53,46% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère générale représentent 1/3 des dépenses de fonctionnement.

Comment sont réparties les recettes de fonctionnement ?

<u>Répartition par chapitre de recettes</u>	CFU 2024	Répartition
Recettes réelles de fonctionnement	3 700 638 €	100%
Impositions directes	2 119 182 €	57,27%
Impôts et taxes	267 770 €	7,24%
Dotations et participations	898 305 €	24,27%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	313 930 €	8,48%
Autres recettes de fonctionnement	78 428 €	2,12%
Produits exceptionnels	23 023 €	0,62%

→ La fiscalité directe locale représente 57,27% des recettes réelles de fonctionnement. Les impositions et taxes diverses représentent au total 64,51% des recettes.

Plus de 24% des recettes sont issues des dotations de l'Etat et des subventions de la CAF.

Enfin, les produits des services et du domaine ne représentent que 8,48% mais ont tendance à augmenter.

CFU 2024 – Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2024

2024

Les dépenses d'investissement	1 477 001,28 €
Subventions d'équipement versées	92 562,41 €
Opérations d'équipement	1 378 775,04 €
Investissements récurrents	171 500,72 €
Projets structurants	1 207 274,32 €
Autres dépenses	5 663,83 €

Les subventions d'équipements – Fonds de concours

2024

→ Les principaux faits marquants : 92 562,41€

- L'attribution de compensation versée à LFA afin d'abonder l'enveloppe d'investissement voirie/EP d'initiative communale pour 58 584,09€ ;
- 3 fonds de concours versés au SIEL-TE 42 :
 - Extension du réseau THD pour le lotissement Le Clos Maniquet pour 5 091,59€ ;
 - Solde du dossier de dissimulation des réseaux secs rue des Javelottes pour 28 141,24€ ;
 - Mise à jour du dossier réseaux secs centre-ville pour 745,49€.

Les dépenses d'investissements récurrents 2024

2024

Les dépenses d'investissement	1 477 001,28 €
Opérations d'équipement	1 378 775,04 €
Investissements récurrents	171 500,72 €
<i>PLACE JULES VERNE</i>	<i>4 476,74 €</i>
<i>TERRAINS DE SPORTS</i>	<i>6 696,00 €</i>
<i>HOTEL DE VILLE</i>	<i>17 471,81 €</i>
<i>RESTAURANT MUNICIPAL</i>	<i>24 390,42 €</i>
<i>GROUPE SCOLAIRE</i>	<i>43 061,82 €</i>
<i>MEDIATHEQUE</i>	<i>1 897,18 €</i>
<i>AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF</i>	<i>6 157,20 €</i>
<i>AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX</i>	<i>18 078,49 €</i>
<i>ACQUISITIONS DE MATERIELS</i>	<i>23 637,89 €</i>
<i>ESPACE BARBARA</i>	<i>6 644,77 €</i>
<i>VRD</i>	<i>18 988,40 €</i>

Les dépenses d'investissements récurrents 2024

→ Les principaux faits marquants : 171 500,72€

- Nous retrouvons dans ce poste de dépenses l'acquisition de mobilier, matériel informatique et d'équipements divers pour les bâtiments communaux (Mairie, école, Médiathèque, Restaurant municipale...) ; l'acquisition des vélos, d'outillages et matériels des services techniques, entretien du patrimoine, petits travaux de voirie (marquage au sol, signalétique...).
- En 2024, baisse du budget avec notamment moins de matériel informatique, le renouvellement du mobilier d'une classe, et l'ouverture d'une nouvelle classe, l'acquisition d'un copieur pour l'école, du matériel pour les ST, un nouveau four et du matériel pour le demi-self du restaurant municipal, l'acquisition d'une nouvelle sono portative, de vélos et casques, des travaux sur les terrains de football, du matériel pour la médiathèque, des travaux sur la place Jules Verne, mise aux normes des poteaux incendie, amélioration de l'accès aux arrêts de bus de la gare...

Les dépenses d'investissements structurants 2024

2024

Les dépenses d'investissement	1 477 518,05 €
Opérations d'équipement	1 379 255,64 €
Projets structurants	1 207 274,32 €
<i>LA CHAPELLE</i>	1 614,00 €
<i>CENTRE VILLE</i>	47 165,85 €
<i>CIMETIERE</i>	426,00 €
<i>PROJET CENTRE DE LOISIRS</i>	1 091 324,47 €
<i>SECURITE</i>	16 404,00 €
<i>PLANTATION D'ARBRES</i>	40 130,40 €
<i>AIRE DE JEUX</i>	10 209,60 €

→ Ici nous retrouvons les grandes opérations fléchées au plan de mandat et qui nécessitent un suivi particulier.

Les dépenses d'investissements structurants 2024

→ Les principaux faits marquants : 1 207 274,32€

- La pose d'une cloche à la chapelle pour 1 614€ ;
- La poursuite des études du centre-ville, l'acquisition de mobiliers et équipements, l'installation d'un totem tactile... pour 47 165,85€ ;
- Le début des travaux de construction du futur pôle enfance pour 1 091 324,47€ ;
- Le solde versé à l'entreprise pour le déploiement des nouvelles caméras pour 16 404€ ;
- La plantation de nombreux arbres sur la commune et création de massifs rue des Javelottes pour 40 130,40€ ;
- Enfin, la finalisation de l'aire de jeux au parc de la Pierre pour 10 209,60€.

CFU 2024 – Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement 2024

2024

Les recettes d'investissement	1 437 294,15 €
Résultat cumulé avant RAR	201 216,83 €
Emprunt	500 000,00 €
Taxe d'aménagement	52 082,64 €
Produits des cessions	140 000,00 €
<i>Maison des 4 chemins</i>	<i>140 000,00 €</i>
Fctva	108 692,20 €
Subventions diverses	435 302,48 €
SUBVENTIONS DIVERS PROJETS	435 302,48 €

Les recettes d'investissement 2024

→ Les principaux faits marquants :

- La commune a mobilisé la 2^{ème} partie de l'emprunt auprès de la Banque des territoires (CDC) pour 500 000€ ;
- La commune a perçu 52 082,64€ de taxe d'aménagement. Il y a un décalage important suite à la réforme de 2021. (Cf. article du Progrès du 29/01/2025)
- La vente de la maison des 4 chemins pour 140 000€ ;
- Le Fonds de compensation de la TVA pour 108 692,20€. La commune a moins perçu que prévu suite à des intégrations comptables en 2024. Le reliquat sera bien versé en 2025 pour environ 50 000€ ;
- Enfin des subventions pour 435 302,08€ (Vidéoprotection, aire de jeux, centre-ville et centre de loisirs).

→ Extrait du logiciel de comptabilité = liste des subventions perçues en 2024

Objet	Tiers	Liquidé												
FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE ET RADICALISATION DS 2022/1023 - FIPDR VIDEOPROTECTION	T+ ... 14	94	21	R	13...	Administration ETAT			0,0...	0,0...		2 000,00	€	
FONDS INTERMINISTERIEL PREVENTION DELINQUANCE ET RADICALISATION DS 2022/1083 - FIPDR VIDEOPROTECTION	T+ ... 14	95	19	R	13...	Administration ETAT			0,0...	0,0...		4 000,00	€	
SUBVENTION EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE	T+ ... 14	96		R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		728,00	€	
SUBVENTION VIDEOPROTECTION EXTENSION DU PARC DES CAMERAS	T+ ... 14	97		R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		0,00	€	
SUBVENTION AMENAGEMENT AIRE DE JEUX PARC DE LA PIERRE	T+ ... 14	98		R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		15 000,00	€	
SUBVENTION VIDEOPROTECTION EXTENSION DU PARC DES CAMERAS	T+ ... 23	170		R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		49 750,50	€	
PRESTATIONS DE SERVICES ALSH POUR ACCUEILS DE LOISIRS	T+ ... 46	302		R	13...	Association MSA ARDECHE DROME LOIRE			0,0...	0,0...		8 650,00	€	
DOTATION SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL 2023 (DSIL POUR CLSH) 30% SUR 119 325 €	T+ ... 51	355		R	13...	Administration ETAT			0,0...	0,0...		35 798,00	€	
SUBVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE (DETR 2EME PHASE)	T+ ... 51	356	25	R	13...	Administration ETAT			0,0...	0,0...		34 707,20	€	
CONSTRUCTION NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS - AIDE A L'INVESTISSEMENT ALSH	T+ ... 53	378	9	R	13...	Administration CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES			0,0...	0,0...		210 000,00	€	
SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU CLSH	T+ ... 60	400	7	R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		63 657,78	€	
SUBVENTION POUR EQUIPEMENT (TECHNIQUE ET INFORMATIQUE) CENTRE SUPERVISION URBAIN	T+ ... 82	480	26	R	13...	Administration CONSEIL REGIONAL RHONES ALPES			0,0...	0,0...		11 011,00	€	
					Total									
					Total							0,0...	0,0...	
													435 302,48	€

7) Les grandes orientations 2025



Feuille de route de l'exécutif

- Proposer un budget primitif de transition afin de laisser à la prochaine équipe municipale une situation financière saine avec des marges de manœuvre.
- 4 objectifs majeurs ont été validés par le conseil d'adjoints dans le cadre de la préparation budgétaire 2025.

Feuille de route de l'exécutif

- 1^{er} levier : baisser les dépenses réelles de fonctionnement, hors charges financières, à hauteur de 50 000€ en rationnalisant les charges à caractère générale, baisser les charges de personnel (hors hausse CNRACL) et garder le même niveau de dépenses pour les autres charges de gestion courante tout en intégrant la hausse de la contribution versée au SIVU des Granges ;
- 2^{ème} levier : augmenter les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 50 000€ malgré les incertitudes et la baisse de certains produits ;

Feuille de route de l'exécutif

- 3^{ème} levier : diminuer l'encours de la dette et les charges financières en remboursant les deux emprunts de trésorerie :
 - La dette étant constituée de 4 emprunts « long terme » et de 2 « court terme », il est prévu dès l'exercice 2025 de rembourser le court terme de 900 000€ après la vente du LIDL au cours du 1^{er} semestre 2025 puis le 2^{ème} court terme de 300 000€ début 2026 et donc de diminuer le CRD de 1 200 000€.
 - Le CRD au 31/12/2025 devrait s'élever à 3 460 000€ soit environ 764€/habitant puis à environ 664€ en 2026 soit en-dessous de la moyenne de même strate (726€ en 2023).
 - Aucun emprunt ne sera souscrit jusqu'à la fin du mandat.

Feuille de route de l'exécutif

- 4ème levier : se concentrer sur les dépenses d'investissement validées avec une diminution des investissements dits récurrents pour maximum 140 000€, ainsi que le report de deux projets en cours d'étude et non réalisés à ce jour : dernière tranche du centre-ville et ancienne maison paroissiale pour 400 000€ environ.
- Poursuite des études en cours pour préparer l'avenir : études de faisabilité rénovation énergétique écoles et gymnase, étude maison paroissiale, étude aménagement centre-ville, étude avec Loire Forez (Bonson 2040 et Avenues de St-Rambert et St-Marcellin), étude sur le devenir de l'ancienne école des Granges...

Evolution budgétaire 2024/2025

	CFU 2024	BP 2025	Evolution
--	----------	---------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 367 444	3 335 000	-0,96%
Charges à caractère général	1 170 377	1 130 000	-3,45%
Charges de personnel	1 877 330	1 895 000	0,94%
Autres charges de gestion courante	319 737	310 000	-3,05%
Prélèvement loi SRU	0	0	-100,00%
 Recettes réelles de fonctionnement	 3 677 615	 3 745 500	 1,85%
Impositions directes	2 119 182	2 195 800	3,62%
Impôts et taxes	267 770	256 200	-4,32%
Dotations et participations	898 305	899 500	0,13%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	313 930	324 000	3,21%
Autres recettes de fonctionnement	78 428	70 000	-10,75%
 EPARGNE DE GESTION	 310 171	 410 500	 32,35%
- Intérêts de la dette	140 695	110 000	-21,82%
- Charges exceptionnelles	3 270	1 500	-54,13%
+ Produits exceptionnels	23 023	1 500	-93,48%
 EPARGNE BRUTE	 189 229	 300 500	 58,80%
- Remboursement courant du capital de la dette	92 586	105 000	13,41%
 EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	 96 643	 195 500	
Excédent de clôture année n-1	63 003		
 EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	 159 645	 195 500	 22,46%

Orientations budgétaires 2025 au 23/01/2025

- Une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,96% soit environ 32 000€. A périmètre identique (hors hausse CNRACL), la baisse est de 1,71% soit environ 57 000€ ;
- Ainsi qu'une baisse des charges financières de presque 22% soit – 30K€ ;
- Une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 1,85% soit environ 68 000€ ;
- De ce fait une épargne de gestion en forte hausse de + 32,35% ;
- Un autofinancement net à plus de 195 500€.

Structure de la dette au 01/01/2025



BUDGET COMMUNAL

Divers CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2017-01	INVESTISSEMENT 2017	2017	1 000 000,00 €	744 845,28 €	49 587,56 €
2020-JY4228	EMPRUNT A MOYEN TERME CA 25ANS REF 2020/JY4228	00002413190	1 000 000,00 €	855 661,32 €	45 039,56 €
2023/KU5930	EMPRUNT COURT TERME CA IN FINE REF : 2023/KU5930	00003118634	300 000,00 €	300 000,00 €	303 277,50 €
2023/KW3508	EMPRUNT COURT TERME CA IN FINE REF : 2023/KW3508	00003189058	900 000,00 €	900 000,00 €	930 510,00 €
Total Divers CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			3 200 000,00 €	2 800 506,60 €	1 328 414,62 €

Etablissement CDC

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2015-01	FIBRE OPTIQUE 2015	14968	875 000,00 €	664 177,05 €	47 342,61 €
5511353	LIGNE DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE LA	282426	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	45 324,06 €
Total Etablissement CDC			1 875 000,00 €	1 664 177,05 €	92 666,67 €
Total BUDGET COMMUNAL			5 075 000,00 €	4 464 683,65 €	1 421 081,29 €

	<u>Prêteur</u>	<u>Année</u>	<u>Montant</u>	<u>Durée</u>	<u>Taux</u>	<u>CRD au 01/01/25</u>	<u>Dernière échéance</u>
Moyen/long terme	CDC	2015	875 000€	30 ans	Livret A+1%	664 177,05€	Février 2045
	CALHL	2017	1 000 000€	25 ans	1,77%	744 845,28€	Juin 2042
	CALHL	2020	1 000 000€	25 ans	0,96%	855 661,32€	Décembre 2045
	CDC	2023	1 000 000€	25 ans	Livret A+0,6%	1 000 000€	2049
Court terme (trésorerie)	CALHL	2023	900 000€	24 mois	4,52%	900 000€	Juillet 2025
	CALHL	2023	300 000€	24 mois	4,37%	300 000€	Mars 2025

- Long terme = 2 taux fixe avec le Crédit Agricole + 2 taux indexés sur le livret A avec la Caisse des dépôts et consignations.

→ Rappel : baisse du taux du livret A au 01/02/2025 de -0,6 point soit un taux à 2,4%. Ceci impactera dès cette année les échéances trimestrielles de l'emprunt de 2023, et dès 2026, l'échéance annuelle de l'emprunt de 2015.

Le budget communal 2025 – Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère générale 2025

→ Les principaux faits marquants : 1 130 000€ = baisse de 3,45%

- Malgré une baisse des consommations des fluides, ce poste de dépense est à surveiller car le prix du gaz et de l'électricité a augmenté de + de 40% pour 2025 ;
- Nous prévoyons une baisse des fournitures diverses mais à l'inverse une hausse des crédits scolaires ;
- Les contrats de prestations de services sont en baisse de plus 4,65% car il n'y aura pas de nouveaux contrats en 2025 ;
- Le budget des assurances est en hausse suite à l'augmentation générale des contrats cette année ;
- Le budget communication est en baisse avec la dématérialisation de la revue en cours d'année.

Les charges à caractère générale 2025

→ Les principaux faits marquants : 1 130 000€ = baisse de 3,45%

- Incertitudes sur l'entretien des locaux car année de renouvellement du marché d'entretien du groupe scolaire ET pour l'alimentation du restaurant municipal avec la mise en place de plusieurs mesures afin de réduire les coûts/repas.
- Les locations mobilières sont en hausse du fait du renouvellement de 2 voitures de services.
- Les télécommunications sont stables = évolution possible si renégociation des contrats avec 2IT.
- Redevance spéciale = 15 000€ malgré la hausse des coûts du fait de la rationalisation du parc et de l'adhésion à Compostond.

Orientations budgétaires 2025

	CFU 2024	BP 2025	Evolution
--	----------	---------	-----------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 367 444	3 335 000	-0,96%
Charges à caractère général	1 170 377	1 130 000	-3,45%
Fluides et carburants	141 124	148 000	4,87%
Alimentation restaurant municipal	165 836	160 000	-3,52%
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	32 649	26 000	-20,36%
Budget cadre de vie	100 162	85 000	-15,14%
Fournitures scolaires	17 308	22 000	27,11%
Contrats de prestations de services	383 774	365 000	-4,89%
Contrats de maintenance	58 182	60 000	3,12%
Cérémonies animation culture	46 950	50 000	6,50%
Divers (documentation, honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, frais bancaires...)	46 499	37 000	-20,43%
Entretien des locaux	76 789	80 000	4,18%
Locations mobilières	11 007	17 000	54,44%
Communication	12 697	10 000	-21,24%
Assurances	33 936	40 000	17,87%
Télécommunications	14 033	15 000	6,89%
Redevance spéciale (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	29 431	15 000	-49,03%

Les dépenses de personnel 2025

→ Les principaux faits marquants : 1 895 000€ = hausse de 0,96%

- Baisse de 0,39% à périmètre identique sans la hausse du taux CNRACL de +3 points soit 25K€ d'augmentation pour Bonson ;

La hausse de 3 points du taux CNRACL sera renouvelée jusqu'en 2028.

- Pas de recrutement d'agent supplémentaire hors remplacement et accroissement d'activité des services soumis à des taux d'encadrement ;
- Pas d'évènement particulier : recensement, élection...
- Suite à des mouvements de personnels en 2024 : réorganisation de certains services et économies engendrées sur les recrutements ;
- Baisse de la participation au service commun ADS de LFA ;
- Mise en place de la participation employeur de 7€/mois pour la prévoyance ;

→ 39,5 ETP pour 42 agents dont 37 titulaires.

Les dépenses de personnel 2025

<u>Orientations budgétaires 2025</u>	CFU 2024	BP 2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	3 367 444	3 335 000	-0,96%
Charges de personnel	1 877 330	1 895 000	0,94%
SALAIRS ET CHARGES	1 745 136,80 €		
JOBS D'ÉTÉ ET CHANTIERS JEUNES	8 923,20 €		
ASSURANCE	73 000,00 €		
CNAS	10 000,00 €		
CDG PÔLE SANTE	5 000,00 €		
AVANCEMENTS	7 000,00 €		
REEMPLACEMENTS	30 000,00 €		
SERVICE COMMUN ADS	13 000,00 €		
PREVOYANCE	2 940,00 €		
TOTAL BUDGET RH 2025	1 895 000,00 €		

Les autres charges de gestion courante 2025

→ Les principaux faits marquants : 310 000€ = baisse de 3,05%

- Stabilité des indemnités de fonction des élus à 111 000€ ;
- Augmentation des contributions aux communes et organismes extérieurs du fait de la hausse de la participation au SIVU des Granges = + 12 500€ ;
- Baisse de la subvention au CCAS = - 17 000€ ;
- Stabilité des subventions aux associations et aux particuliers (économies d'énergie) = 36 000€ ;
- Pas de connaissance à ce jour des créances éteintes et admissions en non-valeur.

Les autres charges de gestion courante 2025

<u>Orientations budgétaires 2025</u>	CFU 2024	BP 2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	3 367 444	3 335 000	-0,96%
Autres charges de gestion courante	319 737	310 000	-3,05%
Dont indemnités et charges élus	111 699	111 000	-0,63%
Dont SIEL, SIVU et autres communes	100 456	113 000	12,49%
Dont CCAS	62 000	45 000	-27,42%
Dont subventions aux associations et aides économies d'énergie	35 786	36 000	0,60%
Dont autres (ANV, remboursements exceptionnels)	9 797	5 000	-48,96%

Le budget communal 2025 – Recettes de fonctionnement



<u>Orientations budgétaires 2025</u>	CFU 2024	BP 2025	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	3 677 615	3 745 500	1,85%	
Impositions directes	2 119 182	2 195 800	3,62%	
Fiscalité directe	2 025 254	2 075 800	2,50%	
Compensation des exonérations de TFPB	93 928	120 000	27,76%	
Impôts et taxes	267 770	256 200	-4,32%	
Dont attribution de compensation	172 278	172 200	-0,05%	
Dont droits de mutation	46 559	40 000	-14,09%	
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	976	1 000	2,46%	
Dont FPIC reversé par LFA	47 957	43 000	-10,34%	
Dotations et participations	898 305	899 500	0,13%	
Dont dotations de l'état	660 949	680 000	2,88%	
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	31 509	31 500	-0,03%	
Dont diverses dotations	1 361	6 000	340,96%	
Dont autres dotations Etat	12 804	12 000	-6,28%	
Dont subventions CAF et MSA	191 683	170 000	-11,31%	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	313 930	324 000	3,21%	
MAD services au SIVU DES GRANGES	15 289	15 000	-1,89%	
Régie animation et culture	1 883	2 000	6,21%	
Régie accueil extrascolaire	70 852	80 000	12,91%	
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	164 707	188 000	14,14%	
Indemnisation assurances et refacturation	25 785	10 000	-61,22%	
Concessions cimetière et RODP	33 036	27 000	-18,27%	
Encarts publicitaires	2 377	2 000	-15,86%	
Autres recettes de fonctionnement	78 428	70 000	-10,75%	
Atténuations de charges	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	39 248	30 000	-23,56%
Locations immobilières		39 180	40 000	2,09%

Les recettes de fonctionnement 2025

→ Les principaux faits marquants : hausse de 1,85% soit environ + 68 000€.

- Une baisse prévisionnelle des DMTO de 14,09% ;
- Une baisse du FPIC reversé par LFA de 10,34% si l'EPCI n'est plus éligible ;
- 2 nouvelles recettes prévisionnelles dans « diverses dotations » et « autres dotations de l'Etat » :
 - 5 000€ pour une subvention Agrimer (UE) ;
 - 12 000€ pour des subventions FIPHFP.
- CAF/MSA : baisse de presque 14% car en 2024 nous avons perçu un reliquat de 2023 ;
- Hausse de 11,10% des produits issus de la restauration et du périscolaire, et 14,57% pour l'extrascolaire ;

Les recettes de fonctionnement 2025

→ Les principaux faits marquants : hausse de 1,85% soit environ + 68 000€.

- Les conventions avec LFA et le SIVU des Granges sont maintenues pour 46 500€ ;
- L'attribution de compensation (AC) versée par Loire Forez n'évolue pas = 172 200€ ;
- RODP prévisionnelle en baisse car prudence sur les concessions du cimetière et baisse de la redevance de l'antenne des Littes ;
- Suite à l'arrêt de la convention avec Saint-Cyprien, le poste indemnisation/refacturation ne concerne plus que le gaz facturé à Léo Lagrange, des frais de scolarité et des indemnisations éventuelles.
- Les atténuations de charges devraient baisser = 30 000€ ;
- Les locations des salles (Pouillon et Renouveau) restent à un niveau élevé + indexation loyer La Poste = 40 000€.

Evolution de la fiscalité directe locale

	2023	2024	2025	2026
Bases				
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	163 211	157 750	160 432	162 838
Taxe sur le foncier bâti	4 769 831	5 050 626	5 177 487	5 255 149
Taxe sur le foncier non bâti	38 400	36 102	36 716	37 266
Taux (en %)				
Taxe d'habitation (Résidences secondaires)	12,04%	12,04%	12,04%	12,04%
Taxe sur le foncier bâti	36,20%	36,20%	36,20%	36,20%
Taxe sur le foncier non bâti	54,26%	54,26%	54,26%	54,26%
Produits	1 911 279,00 €	2 021 763,66 €	2 078 346,81 €	2 109 522,02 €
Taxe d'habitation	19 651,00 €	18 993,10 €	19 315,98 €	19 605,72 €
Taxe sur le foncier bâti	1 719 548,00 €	1 823 124,61 €	1 874 250,16 €	1 902 363,92 €
Compensation (coefficient correcteur)	151 647,00 €	160 057,00 €	164 858,71 €	167 331,59 €
Taxe sur le foncier non bâti	20 433,00 €	19 588,95 €	19 921,96 €	20 220,79 €

- Estimation des bases +1,7% de révision mécanique et +41 000 de bases exonérées en N-1 revenant à imposition en N ; pas de hausse du taux communal ;
- 2026 : hausse prévisionnelle des bases de TFB de 1,5% (IPCH et bases revenant à imposition) ;
- Pour information, Bonson est au 41^{ème} rang départemental des taux communaux de TFB en 2024.

Les dotations de l'Etat prévisionnelles

- Loi de finances 2025 = hausse de la DGF de 150 Millions ;
- Selon la récente notification de l'INSEE, la population totale de Bonson est de 4 530 habitants au 01/01/2025 soit + 110 habitants.
- Nous prévoyons une hausse de 19 000€ soit 2,88%.

<u>DGF</u>	2023	2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	509 695 €	522 713 €	530 000 €
Dotation Solidarité Rurale	70 044 €	81 533 €	88 000 €
Dotation Nationale de Péréquation	50 906 €	56 703 €	62 000 €
Total	630 645 €	660 949 €	680 000 €

Evolution des dotations de l'Etat

4,44%

4,81%

2,88%

Le budget communal – Dépenses d'investissement



2025

Les dépenses d'investissement	2 819 293,95 €
Subventions d'équipement versées	78 828,76 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION LFA	57 200,00 €
DIVERS FONDS DE CONCOURS SIEL	21 628,76 €
Opérations d'équipement	1 540 465,19 €
Investissements récurrents	129 436,70 €
TERRAINS DE SPORTS	1 800,00 €
HOTEL DE VILLE	5 000,00 €
RESTAURANT MUNICIPAL	8 352,74 €
GROUPE SCOLAIRE	10 810,00 €
SALLE POLYVALENTE	4 737,00 €
AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	10 199,00 €
AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	7 312,06 €
ACQUISITIONS DE MATERIELS	24 115,46 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	1 825,00 €
VRD	55 285,44 €
Projets structurants	1 411 028,49 €
LA CHAPELLE	26 000,00 €
MAISON PAROISSIALE - LOCAUX ASSOCIATIFS	19 200,00 €
CENTRE VILLE	58 201,17 €
CIMETIERE	23 257,46 €
PROJET CENTRE DE LOISIRS	1 142 785,86 €
SECURITE	68 500,00 €
RENOV ENERGETIQUE ERP	33 800,00 €
CTM	10 000,00 €
PLANTATION D'ARBRES	4 284,00 €
AIRE DE JEUX	25 000,00 €
Remboursement capital emprunt	1 200 000,00 €
Emprunt court terme centre ville	1 200 000,00 €

Les dépenses d'investissements 2025

- Les fonds de concours pour 78 828,76€ :

- AC d'investissement LFA pour 57 200€ : légère baisse suite à la CLECT de LFA du 23/01/2025 ;
- 2 dossiers à solder avec le SIEL (Sono placette et télégestion vestiaires du foot) pour 9 732,76€ ;
- 2 nouveaux dossiers avec le SIEL (Mats solaires parking du foot et câblage fibre optique du nouveau centre de loisirs) pour 11 896€ ;

→ Les fonds de concours versés au SIEL-TE 42 sont tous issus d'une délibération du conseil municipal.

Les dépenses d'investissements 2025

- Les investissements dits récurrents pour 129 436,70€ :

- bancs de touche du stade de foot pour 1 800€ ;
- mobilier et divers matériels pour la mairie pour 5 000€ ;
- le restaurant municipal (cellule de refroidissement et divers matériels) pour 8 352,74€ ;
- l'école Jules Verne avec le remplacement d'une porte extérieure, du mobilier et matériel informatique pour 10 810€ ;
- Le changement des Dalles LED et du faux-plafond de la salle Marcel Pouillon pour 4 737€ ;
- Changement de la porte de la buvette des boules et du WC extérieur, VMC et moquette gymnase pour 10 199€ ;
- Divers travaux électricité et plomberie des bâtiments communaux pour 7 312,06€ ;
- Divers matériels et équipements pour les services techniques, ainsi que vélos et extincteurs pour 24 115,46€ ;
- Une table de pique-nique à l'étang municipal pour 1 825€ ;
- Piquets incendie et potelets RD 108 ainsi que le RAR de l'extension du réseau électrique lotissement du Malbief pour un total de 55 285,44€.

Les dépenses d'investissements 2025

- Les investissements dits structurants pour 1 411 028,49€ :
 - Travaux à la Chapelle pour 26 000€ (dossier de subvention en cours pour 20% du total HT) ;
 - Etude de MOE de l'ex maison paroissiale pour 19 200€ ;
 - Etudes et aménagements divers centre-ville pour 58 201,17€ ;
 - Végétalisation et columbarium du cimetière 23 257,46€ (Dossiers de subvention en cours au titre de la DETR 2025 et env. de solidarité du Département) ;
 - Fin de l'opération du nouveau centre de loisirs pour 1 142 785,86€ ;
 - Remplacement de 4 caméras et création d'un GFU, Groupe Fermé d'Utilisateurs pour 68 500€ ;
 - Etude de rénovation énergétique de l'école et du gymnase pour 33 800€ (études financées à 50% du total HT par le SIEL-TE 42) ;
 - Plantation d'arbres pour 4 284€ ;
 - Extension de l'aire de jeux du complexe sportif pour 25 000€ (dossier de subvention en cours au titre de la DETR 2025).

Budget prévisionnel de l'opération : Construction d'un nouveau centre de loisirs

Dépenses

Intitulé	HT
Travaux	1 696 656 €
Ingénierie	318 409 €
Frais annexes	10 600 €
(Bureau de contrôle, CSPS, géomètre, études de sols)	4 830 €
	1 295 €
	4 822 €
Réseaux divers	19 250 €

Total dépenses **2 055 862 €**

Recettes

Financeurs	Dispositif	Demande	Montant
Région	Contrat Région	Accordée	300 000 €
Département	Env. territorialisée	Accordée	140 000 €
Etat	DSIL 2023	Accordée	119 325 €
LFA	Fonds de soutien	Accordée	106 050 €
MSA	GMR	Accordée	17 300 €
CAF	Plan mercredi	Accordée	300 000 €
Région	Bois local	En cours	40 165 €

Autofinancement	1 033 022 €
-----------------	-------------

Total recettes	2 055 862 €
-----------------------	--------------------

→ Opération financée à plus de 50% par les partenaires de la commune ainsi que par un emprunt auprès de la Banque des territoires dans le cadre du dispositif Edu-Prêt.

Le budget communal – Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement 2025

2025

Les recettes d'investissement	2 622 080,71 €
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	25 909,66 €
Résultat cumulé avant RAR	90 379,78 €
Emprunt	300 000,00 €
Taxe d'aménagement	70 000,00 €
Produits des cessions	1 020 000,00 €
<i>Vente ancien magasin LIDL</i>	<i>1 020 000,00 €</i>
Fctva	267 043,77 €
Subventions diverses	848 747,49 €

Les recettes d'investissements 2025

- L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond au résultat de fonctionnement 2024 de 25 909,66€ qui est affecté en recettes d'investissement afin de couvrir une partie des besoins de financement = part de l'autofinancement ;
- Le résultat excédentaire d'investissement 2025 est reporté en recettes pour 90 379,78€ ;
- L'emprunt de 300 000€ correspond au renouvellement de l'emprunt court terme en attente des subventions du nouveau centre de loisirs = pas de hausse du CRD et donc de l'endettement = baisse du taux de 0,84 points ;
- Les produits de la taxe d'aménagement sont estimés à 70 000€ avec le rattrapage du décalage dû à la réforme de 2021 ;
- 1 020 000€ de cession = vente de l'ancien magasin Lidl à SOFINVEST.

Les recettes d'investissements 2025

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : taux maintenu à 16,404% sur les dépenses TTC éligibles N-1 + les intégrations 2024 (frais d'études suivis de travaux) = environ 267 000€ ;
- Les subventions représentent environ 848 747,49€ dont :
 - 704 569,22€ pour le futur pôle enfance Subventions (AURA, LFA, CAF, MSA, Département Etat) ;
 - 29 500€ de nouveaux dossiers (DETR 2025, mobilier CLSH et DRAC La Chapelle) ;
 - 114 678,27€ autres dossiers : Lotissement Malbief, arrêt de car gare, DETR centre-ville, récap et nouveaux dossiers, Loire Connect et Actee Chene SIEL-TE 42).

8) Rétrospective / Prospective financière 2023-2026



Rétrospective/Prospective 2023-2026

	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
--	---------	----------	---------	---------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 212 749	3 367 444	3 335 000	3 368 350
Charges à caractère général	1 144 509	1 170 377	1 130 000	1 141 300
Fluides et carburants	137 767	141 124	148 000	149 480
Alimentation restaurant municipal	144 677	165 836	160 000	161 600
Fournitures diverses (entretien, administratives, vêtements)	19 641	32 649	26 000	26 260
Budget cadre de vie	94 082	100 162	85 000	85 850
Fournitures scolaires	21 349	17 308	22 000	22 220
Contrats de prestations de services	372 966	383 774	365 000	368 650
Contrats de maintenance	59 348	58 182	60 000	60 600
Cérémonies animation culture	52 427	46 950	50 000	50 500
Divers (documentation, honoraires, transports, TF, cotisations, affranchissement, formations, frais bancaires...)	74 651	46 499	37 000	37 370
Entretien des locaux	50 633	76 789	80 000	80 800
Locations mobilières	17 109	11 007	17 000	17 170
Communication	19 308	12 697	10 000	10 100
Assurances	40 925	33 936	40 000	40 400
Télécommunications	23 472	14 033	15 000	15 150
Redevance spéciale (LFA : Ordures ménagères/Tri sélectif)	16 154	29 431	15 000	15 150
Charges de personnel	1 765 185	1 877 330	1 895 000	1 913 950
Autres charges de gestion courante	297 454	319 737	310 000	313 100
Dont indemnités et charges élus	105 961	111 699	111 000	112 110
Dont SIEL, SIVU et autres communes	96 639	100 456	113 000	114 130
Dont CCAS	55 000	62 000	45 000	45 450
Dont subventions aux associations et aides économies d'énergie	38 609	35 786	36 000	36 360
Dont autres (ANV, remboursements exceptionnels)	1 245	9 797	5 000	5 050
Prélèvement loi SRU	5 600	0	0	0

Rétrospective/Prospective 2023-2026

	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
--	---------	----------	---------	---------

Recettes réelles de fonctionnement	3 530 581	3 677 615	3 745 500	3 790 642
Impositions directes	2 001 145	2 119 182	2 195 800	2 240 722
Fiscalité directe	1 911 859	2 025 254	2 075 800	2 109 522
Compensation des exonérations de TFPB	89 286	93 928	120 000	131 200
Impôts et taxes	277 411	267 770	256 200	246 770
Dont attribution de compensation	173 219	172 278	172 200	172 200
Dont droits de mutation	57 351	46 559	40 000	40 000
Dont autres taxes (droits de place, TLPE...)	983	976	1 000	1 000
Dont FPIC reversé par LFA	45 858	47 957	43 000	33 570
Dotations et participations	859 944	898 305	899 500	906 200
Dont dotations de l'état	630 645	660 949	680 000	685 000
Dont conventions LFA (voirie, BDL et ZAE)	29 431	31 509	31 500	31 500
Dont diverses dotations	410	1 361	6 000	6 000
Dont autres dotations Etat	4 290	12 804	12 000	12 000
Dont subventions CAF et MSA	195 168	191 683	170 000	171 700
Produits des services, du domaine et ventes diverses	270 834	313 930	324 000	326 950
MAD services au SIVU DES GRANGES	15 289	15 289	15 000	15 250
Régie animation et culture	4 210	1 883	2 000	2 020
Régie accueil extrascolaire	75 709	70 852	80 000	80 800
Restauration (scolaire, périscolaire et portage de repas)	127 082	164 707	188 000	189 880
Indemnisation assurances et refacturation	27 530	25 785	10 000	10 000
Concessions cimetière et RODP	18 083	33 036	27 000	27 000
Encarts publicitaires	2 931	2 377	2 000	2 000
Autres recettes de fonctionnement	121 248	78 428	70 000	70 000
Atténuations de charges	83 755	39 248	30 000	30 000
Locations immobilières	37 493	39 180	40 000	40 000

Rétrospective/Prospective 2023-2026

CA 2023	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
---------	----------	---------	---------

Dépenses réelles de fonctionnement	3 212 749	3 367 444	3 335 000	3 368 350
------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Recettes réelles de fonctionnement	3 530 581	3 677 615	3 745 500	3 790 642
------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

EPARGNE DE GESTION	317 832	310 171	410 500	422 292
- Intérêts de la dette	79 257	140 695	110 000	68 500
- Charges exceptionnelles	1 850	3 270	1 500	
+ Produits exceptionnels	16 379	23 023	1 500	

EPARGNE BRUTE	253 104	189 229	300 500	353 792
- Remboursement courant du capital de la dette	96 200	92 586	105 000	115 500

EPARGNE DISPONIBLE STRUCTURELLE	156 904	96 643	195 500	238 292
Excédent de clôture année n-1	36 361	63 003		
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	193 265	159 645	195 500	238 292

- Exercices 2023 et 2024 marqués par le portage de deux dossiers d'investissement ambitieux et impactant financièrement : le centre-ville/ancien magasin Lidl et le nouveau pôle enfance.
- En effet, les intérêts ont presque doublé entre 2022 et 2023 puis ont augmenté de 77,52% en 2024.
- Exercice 2025 qui marque la fin du mandat et la concrétisation des projets engagés = situation financière saine.
- Le budget 2026 permettra à la prochaine équipe municipale de démarrer son mandat sur des bases solides avec des ratios financiers bons et notamment une épargne satisfaisante, une capacité de désendettement en dessous de 9 ans et un encours par habitant en dessous de la moyenne des communes de même strate (moyenne nationale 3 500/5 000 habitants = 726€ en 2023).

Principaux ratios financiers au 31/12/N

		2025	2026
	Population totale au 01/01/N	4530	4600
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/ population	760,82 €	747,14 €
Ratio 2	Produit des impositions directes/ population	484,72 €	487,11 €
Ratio 2 bis	bis-Produit des impositions directes /population	541	541
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/ population	827	824
Ratio 7	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	54,98%	55,69%
	Capacité de désendettement	11,51	8,60
	Taux épargne brute	8,02%	9,33%
	Encours de dette par habitant	763,73 €	661,78 €
	Ratio de surendettement	0,92	0,80

9) Plan Pluriannuel d'Investissement = PPI



P.P.I

	2023	2024	2025	2026
Les dépenses d'investissement	2 137 490,31 €	1 477 001,28 €	2 819 293,95 €	857 200,00 €
Subventions d'équipement versées	187 331,49 €	92 562,41 €	78 828,76 €	57 200,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION LFA	54 290,60 €	58 584,09 €	57 200,00 €	57 200,00 €
FONDS DE CONCOURS ECLAIRAGE CENTRE VILLE	25 329,87 €	745,49 €	- €	
MODERNISATION PATRIMOINE EP	13 163,01 €			
TRANCHE 2 RUE DES JAVELOTTES	89 781,95 €	28 141,24 €	- €	
BORNE FORAIN ESCAMOTABLE	4 766,06 €			
IGC RUE DU STADE		5 091,59 €		
DIVERS FONDS DE CONCOURS SIEL			21 628,76 €	
Opérations d'équipement	911 993,64 €	1 378 775,04 €	1 540 465,19 €	500 000,00 €
Investissements récurrents	213 401,55 €	171 500,72 €	129 436,70 €	100 000,00 €
PLACE JULES VERNE		4 476,74 €	- €	
TERRAINS DE SPORTS	7 452,00 €	6 696,00 €	1 800,00 €	
HOTEL DE VILLE	38 357,43 €	17 471,81 €	5 000,00 €	
RESTAURANT MUNICIPAL	19 879,69 €	24 390,42 €	8 352,74 €	
GROUPE SCOLAIRE	46 609,51 €	43 061,82 €	10 810,00 €	
MEDIATHEQUE	2 124,48 €	1 897,18 €	- €	
SALLE POLYVALENTE	- €	- €	4 737,00 €	
AUTRES BATIMENTS COMPLEXE SPORTIF	1 836,00 €	6 157,20 €	10 199,00 €	
AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	46 143,37 €	18 078,49 €	7 312,06 €	
ACQUISITIONS DE MATERIELS	22 263,51 €	23 637,89 €	24 115,46 €	
AUTRES INVESTISSEMENTS	- €	- €	1 825,00 €	
ESPACE BARBARA	- €	6 644,77 €	- €	
VRD	28 735,56 €	18 988,40 €	55 285,44 €	
Projets structurants	698 592,09 €	1 207 274,32 €	1 411 028,49 €	400 000,00 €
LA CHAPELLE		1 614,00 €	26 000,00 €	
MAISON PAROISSIALE - LOCAUX ASSOCIATIFS			19 200,00 €	200 000,00 €
CENTRE VILLE	257 395,14 €	47 165,85 €	58 201,17 €	200 000,00 €
CIMETIERE	15 832,00 €	426,00 €	23 257,46 €	
PROJET CENTRE DE LOISIRS	186 885,58 €	1 091 324,47 €	1 142 785,86 €	
SECURITE	122 997,20 €	16 404,00 €	68 500,00 €	
RENOV ENERGETIQUE ERP		- €	33 800,00 €	
SECURISATION RD108	68 209,87 €			
CTM			10 000,00 €	
PLANTATION D'ARBRES		40 130,40 €	4 284,00 €	
AIRE DE JEUX	47 272,30 €	10 209,60 €	25 000,00 €	
Remboursement capital emprunt	1 000 000,00 €	- €	1 200 000,00 €	300 000,00 €
Emprunt court terme centre ville	1 000 000,00 €		1 200 000,00 €	
Emprunt court terme pôle enfance				300 000,00 €
Autres dépenses	38 165,18 €	5 663,83 €	- €	- €
Divers (Remboursement TA)		5 663,83 €		
DPU parcelles AO 060 et AI 005	38 165,18 €			

P.P.I

	2023	2024	2025	2026
--	------	------	------	------

Les recettes d'investissement	2 208 147,75 €	1 437 294,15 €	2 622 080,71 €	647 984,67 €
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)			25 909,66 €	
Résultat cumulé avant RAR	229 295,07 €	201 216,83 €	90 379,78 €	- 1 713,24 €
Emprunt	1 700 000,00 €	500 000,00 €	300 000,00 €	
Taxe d'aménagement	43 508,49 €	52 082,64 €	70 000,00 €	30 000,00 €
Taxe d'aménagement Projets immo				100 000,00 €
Produits des cessions	- €	140 000,00 €	1 020 000,00 €	- €
Vente ancien magasin LIDL			1 020 000,00 €	
Maison des 4 chemins		140 000,00 €		
Fctva	90 007,79 €	108 692,20 €	267 043,77 €	252 697,91 €
Subventions diverses	145 336,40 €	435 302,48 €	848 747,49 €	167 000,00 €
Enveloppe de solidarité Départementale		- €		7 000,00 €
SUBVENTIONS DIVERS PROJETS		435 302,48 €	848 747,49 €	
SUBVENTIONS MAISON DES ASSOCIATIONS				80 000,00 €
SUBVENTIONS CENTRE-VILLE				80 000,00 €
Autres recettes d'investissement	- €	- €	- €	100 000,00 €
LFA - Fonds de concours voirie				100 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 208 147,75 €	1 437 294,15 €	2 622 080,71 €	647 984,67 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 137 490,31 €	1 477 001,28 €	2 819 293,95 €	857 200,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

BESOIN DE FINANCEMENT	- 70 657,44 €	39 707,13 €	197 213,24 €	209 215,33 €
------------------------------	----------------------	--------------------	---------------------	---------------------

AUTOFINANCEMENT	193 265,21 €	159 645,25 €	195 500,00 €	238 291,92 €
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

- Les exercices 2023 et 2024 ont connu un niveau d'investissement élevé pour un total de 2 614 491,59€ :
 - 2023 a été marquée par les travaux de la placette commerciale, la dissimulation des réseaux rue des Javelottes, la poursuite des études du nouveau pôle enfance, le solde des travaux de sécurisation de la RD 108, de l'installation de 10 nouvelles caméras et d'une aire de jeux aux parcs de la Pierre ainsi que l'acquisition de deux parcelles dans le cadre du DPU ;
 - 2024 a été marquée par le solde de la dissimulation des réseaux rue des Javelottes, des aménagements en centre-ville, le début des travaux du nouveau pôle enfance, la plantation d'arbres et l'aire de jeux au parc de la Pierre.

- L'année 2025 marque la fin des grands travaux du mandat en cours et la poursuite de nombreuses études afin de préparer l'avenir comme vu précédemment ;
- Il est prévu en 2026 les travaux liés à deux opérations en cours d'études : dernière phase du centre-ville (parking Chareyre et abords halle) et locaux associatifs dans l'ancienne maison paroissiale pour 200 000€ chacun ;
- Début 2026, l'emprunt court terme de 300 000€ sera lui aussi remboursé car les soldes des subventions seront intégralement perçus.
- Au niveau des recettes 2026 :
 - Il sera inscrit pour environ 130 000€ de taxe d'aménagement en lien avec les projets immobiliers à venir ;
 - le niveau de FCTVA reste élevé suite aux travaux du nouveau pôle enfance ;
 - Les subventions sont liées aux 2 projets évoqués précédemment et correspondent à 40% du total ;
 - Il est également envisagé un fonds de concours versé par LFA dans le cadre de l'enveloppe de voirie d'initiative communale pour 100 000€.



Merci de votre attention

Ville de Bonson

Place Charles de Gaulle - BP 437 - 42160 BONSON
Tél : 04 77 55 14 16

www.mairie-bonson.fr

www.facebook.com/MairieDeBonson
Illiwap : station Mairie de Bonson